



NEB NE HAD. NE VED KET

MAIRIE
de
PLONÉOUR-LANVERN

ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

Madame le Maire de Plonéour-Lanvern

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie routière,
- Vu le règlement de voirie sur les Routes Départementales en date du 02 août 2009,
- Vu l'instruction interministérielle-Livre 1-8^{ème} Partie sur la signalisation temporaire,
- Vu la demande présentée par l'association « des Artisans et Commerçants de Plonéour-Lanvern »,
- **CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion du défilé du samedi 17 février 2018, organisé par les Commerçants et Artisans de Plonéour-Lanvern, il convient pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation sur les voies communales de la Rue René Le Berre (au niveau du Rond-Point de l'Espace Raphalen), Place Victor Hugo, Place de la République, Rue Jules Ferry et Place Charles de Gaulle.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera réglementée le samedi 17 février 2018, de 16h à 19h sur les diverses rues de la ville de Plonéour-Lanvern suivant le plan joint.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association organisatrice et sous sa responsabilité, des signaleurs en nombre suffisant réguleront la circulation et annonceront les endroits les plus dangereux et notamment toutes les intersections.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé
- transmis à l'A.T.D. de Pont-l'Abbé,
- porté au registre des arrêtés municipaux de Plonéour-Lanvern,
- publié au recueil des actes administratifs de la Commune de Plonéour-Lanvern.

A Plonéour-Lanvern, le 8 février 2018
L'Adjoint au Maire
délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,



Thierry LE GALL

Place Charles de Gaulle - B.P. 8 - 29720 PLONÉOUR-LANVERN

Tél. 02 98 82 66 00 - Fax 02 98 82 66 09

Email : mairie@ploneour-lanvern.fr • Site internet : <http://www.ploneour-lanvern.fr>